



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 21 mai 2010 - N°122/D130

Commission TERRITOIRES

Réunion du 30 septembre 2009

AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	28

AVIS

proposé par la commission Territoires du 30 septembre
et validé par l'Assemblée plénière du Cnis le 28 janvier 2010

1. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe présidé par Francis Cuillier sur les « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur le territoire ». Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra attentivement la mise en œuvre. Il encourage particulièrement :
 - La mise en place d'indicateurs structurels localisés sur l'immobilier et le foncier.
 - L'organisation d'un dispositif simplifié et normalisé de production et de mise à disposition de données infracommunales. Il soutient les travaux de l'Insee pour mettre à disposition, dans le respect des règles du secret, des données « au carreau » qui pourront être agrégées par les utilisateurs en fonction de leurs besoins d'études.

Le conseil souhaite que ces deux points soient initiés rapidement par des études de faisabilité, basées sur des expérimentations associant des utilisateurs.
2. Le Conseil insiste sur l'importance de la production régulière d'indicateurs de la statistique publique sur les formes d'urbanisation et l'occupation du sol, la mobilité des personnes et l'accessibilité aux services et aux équipements. Il souhaite que cette question fasse l'objet d'un suivi lors d'une prochaine réunion de la commission en lien avec la mise en place et le suivi des mesures prises suite au Grenelle de l'environnement.
3. Le Conseil approuve les préconisations du groupe de travail « Cuillier » relatives à l'actualisation des principaux zonages d'études. Il souligne l'intérêt de disposer dès 2010 des premières actualisations. Il prend acte de la programmation par l'Insee en liaison notamment avec la Diact et l'Inra
 - de travaux pour la mise à disposition de nouvelles « unités urbaines » pour mi-2010, puis des aires urbaines et des espaces ruraux pour la fin 2010, avant d'entreprendre celle des « bassins de vie ».
 - de la constitution par la Dares, d'un groupe de travail inter administratif chargé de présenter au printemps 2010 aux ministres concernés un bilan de l'usage des zones d'emploi et des simulations d'un zonage actualisé sur la base du dernier recensement. Le Cnis a noté que les modalités de l'actualisation des zones d'emploi seront mises en place par la Dares après concertation avec les Préfets de régions si possible en 2010.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail "indicateurs sociaux départementaux". Il encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte.

Il se félicite que ces indicateurs soient définis en commun par les échelons centraux et départementaux, services de l'État, collectivités locales et organismes producteurs d'information dans le champ des politiques sociales.

Il approuve la constitution en 2010 d'un groupe interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires. Il sera chargé, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs validés au niveau national ainsi qu'au niveau local, dans le cadre d'expérimentations avec des départements volontaires. Ce groupe présentera ses travaux au Cnis à la fin de l'année 2010.

5. Le Cnis renouvelle son souhait que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé en 2008 par Yvon Ollivier sur la « mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale » au moment où la Commission européenne réaffirme sa demande de données comparables entre régions de l'Union. Il demande en particulier que les contacts soient repris avec la DGFIP pour examiner les solutions à apporter aux difficultés rencontrées.
6. Le Conseil apprécie la mise à disposition des résultats statistiques du recensement de population dans les périmètres des groupements de communes (EPCI à fiscalité propre : communautés de communes, d'agglomération, communautés urbaines). Il souhaite que les principales données actuellement proposées au niveau départemental sur l'emploi, le chômage, les revenus, etc... soient aussi disponibles dans les plus grands EPCI.
7. Le Conseil demande qu'un dispositif de suivi des trajectoires d'insertion-chômage-emploi soit mis en place au niveau des territoires.

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Territoires
- 30 septembre 2009 -

Président : Jean-Marie VANLERENBERGHE, sénateur-maire d'Arras

Rapporteurs : Jean-Luc HELLER et Bernard MOREL

Responsable de la Commission : Corinne MARTINEZ (01 41 17 52 67)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	« Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire », rapport et préconisations du groupe de travail	7
II.	Vers la cohérence des indicateurs territoriaux	13
	1. Rapport d'étape du groupe de travail « Indicateurs sociaux départementaux »	13
	2. Les indicateurs pour la politique de la ville	16
	Débats	17
III.	La diffusion du recensement	19
	1. Quel calendrier et quels types de résultats ?	19
	2. Mandat du groupe de travail sur la diffusion du recensement de la population	22
	Débats	22
IV.	Principaux axes du programme de travail	23
V.	Proposition d'avis	27

LISTE DES PARTICIPANTS

Dominique	ALLAUME-BOBE	UNAF
Christine	ARTICO	Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur
Christine	AUBRIOT	DREAL Ile de France
Michel	BALKIA	MEEDDM
Muriel	BARLET	DREES
Michel	BERTIN	CGAAER
Marc	BLOISE	AFPA
Nathalie	BONNERIC	Conseil général de l'Hérault
Patricia	BORDIN	Ecole nationale des sciences géographiques
Loïc	BOURRIQUEN	AUDIAR
François	BOUTON	Insee
Odile	BOVAR	DATAR
Patrick	BRUN	Agence d'urbanisme de Lyon
Denis	CARRE	Université de Paris X
Jean-Claude	CASANOVA	CRIES CORSE
Michel	CASTELLAN	Emmaüs
Maxime	CHODORGE	Union sociale pour l'habitat
Philippe	CLAIRET	Insee
David	CLOPIN	DREAL Ile de France
Catherine	COLIN	Conseil régional Languedoc Roussillon
Gilles	COSTA	INRETS
Thomas	CRINQUETTE	CRCI Nord Pas de Calais
Philippe	CUNEO	Cnis
Michel	DAVID	MEEDDM
Pierre-Marie	DESCOLONGES	CESR Ile de France
Samantha	DODARD	Dares
Sébastien	DUPUCH	CGT FO
Françoise	DUSSERT	Cnis
Sylvain	DUVERNE	Insee
Patricia	FERRAND	CFDT
Delphine	FICHAUX	Mairie de Boulogne Billancourt
Mélanie	FLEURANT	IAAT
Sandrine	FOURNIS	MEEDDM - CGDD - DDD
Adrien	FRIEZ	MEEDDM - CGDD - SOES
Gaëtan	GABORIT	SEM régional Pays de Loire
Bernard	GAMBIER	CESR Aquitaine
Philippe	GAUTHIER	Conseil général de la Loire
Caroline	GERBER	ADEF
François	GRAILLE	DREAL Île de France
Agnès	GRAND	DREAL Ile de France
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
Joël	GRIVAUX	Ministère de l'Agriculture et de la pêche
François	GUILLAUMAT-TAILLIET	DREES
Joël	GUIST'HAU	Conseil général de Loire Atlantique
François	HAMET	conseil général de Seine Saint-Denis
Zahida	HASSAINE	MEEDDM - CGDD - SOES
Annick	HELIAS	MEEDDM - CGEDD
Jean-Luc	HELLER	Insee
Mohamed	HILAL	INRA CESAER

Stéphane	HUMBERT	Région Nord Pas de Calais
Marie-Hélène	KEROUANTON	Datar
Alexandre	KYCH	CNRS
Stève	LACROIX	Insee
Jean	LAGANIER	Insee
Philippe	LATOUR	SPATIALIST
Danièle	LAVENSEAU	Insee
Pierre	LE FOLL	CESR Bretagne
Guillaume	LE MAB	Conseil général de Seine Saint-Denis
Didier	LEFEBVRE	DREAL Picardie
Guillaume	LESECQ	MEEDDM - DGALN
Nathalie	LEVEQUE	CESR Champagne Ardennes
Béatrice	LEVY	DSPES
David	LEVY	Insee
Emmanuelle	LIGOUZAT	La Poste
Jean-Luc	LIPATZ	Insee
Vincent	LORENDEAU	Communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines
Chantal	MADINIER	Insee
Catherine	MANGENEY	IAURIF
Michèle	MANSUY	DREES
Isabelle	MAQUIN	Agence d'urbanisme de Besançon
Grégory	MARLIER	Conseil régional Nord Pas de Calais
Corinne	MARTINEZ	Cnis
Olivier	MAZEL	Dares
Francie	MEGEVAND	Conseil général de l'Isère
Carole	MEININGER-BENASSY	SGGOU
Julien	MOLLET	CCFA
Milan	MOMIC	DREES
Bernard	MOREL	Insee
Benoît	MORILLON	communauté d'agglomération de Poitiers
Françoise	NIRASCOU	MEEDDM - CGDD - SOES
Jean-Paul	OURLIAC	DIR DES TRANSPORTS MAR ROUTES FLUVIAUX
Claudine	PADIEU	ODAS
Patrick	PAILLOUX	Agence d'urbanisme de Nantes
Julien	PAULAIS	Conseil régional de l'Essonne
Claude	PIOT	Banque de France
Olivier	PORTIER	
Geneviève	PRANDI	OLAP
Alain	PRUVOST	Conseil régional Nord Pas de Calais
Gilles	QUERE	Certy
Patrick	REDOR	Insee
Nathalie	ROY	Union professionnelle artisanale
Marie-Claude	SANGLAN	MEEDDM - CGDD - SOES
Patrick	SILLARD	Comité interministériel des villes
Gwénaél	SOLARD	Insee
Grégory	STANISLAWSKI	CRCI Nord Pas de Calais
Laura	SULLI	Conseil régional Nord Pas de Calais
Maher	TEKAYA	CFDT
Christophe	TERRIER	Cnis
Slim	THABET	Conseil régional de Picardie
Boris	TRON	DREAL Île de France
Jean-Marie	VANLERENBERGHE	Sénat
Francis	VENNAT	Insee

Gérard VITTEK Insee
Sophie ZANA Conseil général de Seine Saint-Denis
La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Jean-Marie VANLERENBERGHE.

INTRODUCTION

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Bonjour à tous. C'est en tant que sénateur-maire d'Arras et président d'une communauté urbaine que je préside aujourd'hui pour la première fois cette commission thématique. Celle-ci présente un grand intérêt pour tous les élus, territoriaux et parlementaires. Je sais combien les travaux déjà engagés par le Cnis suscitent des attentes, comme en témoigne le nombre des participants à cette séance. Nous tenterons de ne pas les décevoir.

Les élus territoriaux souhaitent aujourd'hui disposer d'un outil statistique suffisamment souple et fiable. Il s'agit ainsi d'éviter les ajustements hasardeux qui par le passé ont été nécessaires pour s'adapter aux périmètres multiples des politiques de l'emploi, du logement, de la ville, du développement économique, des EPCI, etc. Il y a encore des progrès à effectuer pour pouvoir bénéficier d'outils performants, qui permettent de "zoomer" lorsque cela est nécessaire sur les territoires concernés, y compris à des niveaux infra-locaux. Le travail de cette commission devra s'orienter dans ce sens, tant les élus locaux attendent aujourd'hui de l'information statistique une fiabilité, mais aussi une plus grande cohérence.

Philippe CUNEO

Je remercie le sénateur-maire d'Arras d'avoir accepté de présider cette commission. Le Cnis demeure ainsi à l'écoute des utilisateurs.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je crois que le président du Cnis, Jean-Pierre Duport, demeure extrêmement attentif aux résultats de nos travaux. La réorganisation du Conseil a conduit à fusionner au sein de la commission « territoires » un certain nombre de formations, dans un souci d'efficacité et d'opérationnalité. Au-delà des rapports qui vous seront présentés, il s'agira de permettre la mise à disposition, dans les meilleurs délais, de statistiques ajustées.

I. « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire », rapport et préconisations du groupe de travail

Mohamed HILAL, INRA-ENESAD, rapporteur du groupe de travail

Il me faut tout d'abord excuser le président du groupe de travail, monsieur Francis Cuillier. En son absence, je débiterai la présentation des conclusions du groupe de travail.

Le groupe de travail « statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » est le fruit d'une demande conjointe des formations « urbanisme » et « statistiques régionales et locales » du Cnis. Ces deux formations, aujourd'hui réunies au sein de la commission « territoires », ont souhaité que les utilisateurs de la statistique publique puissent disposer d'outils statistiques qui permettent de caractériser les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités, ainsi que les conséquences de ces nouvelles dynamiques sur les espaces urbains et ruraux.

Le groupe de travail a tout d'abord identifié trois domaines d'intervention nécessitant une connaissance statistique de la localisation des populations et des activités :

- les politiques territoriales des collectivités ;
- les politiques territoriales de l'Etat (en lien notamment avec les enjeux du développement durable et les conclusions du Grenelle de l'environnement) ;
- l'implantation des activités, des équipements et des services.

Parmi les attentes exprimées par les acteurs auditionnés par le groupe de travail, certaines convergent fortement. Le besoin de production de nouvelles données est ainsi apparu relativement limité, excepté s'agissant d'appréhender les marchés immobiliers et fonciers. Des attentes ont par ailleurs concerné le « cadre d'intelligibilité » de la statistique sur les territoires, dans le but notamment de faire face à la multiplication des sources statistiques locales. Beaucoup d'acteurs ont également pointé la nécessité de faire évoluer la géographie de la production et de la diffusion des statistiques territoriales. Enfin, de fortes attentes ont été exprimées vis-à-vis des référentiels territoriaux de comparaison tels que les zonages d'étude. Ces derniers ont été identifiés comme des outils indispensables à la connaissance du fonctionnement des territoires, ainsi qu'à la comparaison des territoires entre eux.

Les préconisations du groupe de travail ont été regroupées en fonction de leur nature. Celles-ci concernent la diffusion de nouvelles données, l'amélioration des sources existantes, les modalités de mise à disposition, la méthodologie et le dispositif d'accompagnement de la diffusion.

La première recommandation du groupe de travail est relative à la diffusion de nouvelles données concernant les marchés immobiliers et fonciers. Le constat a été fait d'une absence d'outil statistique public permettant l'observation et la connaissance locale de ces marchés (quantités, prix, acteurs, etc.), à l'exception des enquêtes relatives aux terrains à bâtir et à la commercialisation des logements neufs. Cette pauvreté a souvent été déplorée au sein du Cnis, tant les questions foncières et immobilières s'avèrent importantes d'un point de vue économique et d'un point de vue social. Le logement et la terre représentent aujourd'hui respectivement le premier poste de dépense des ménages et le premier poste patrimonial de la branche agricole. Par ailleurs, le fonctionnement du marché immobilier se caractérise par une grande variabilité géographique et temporelle. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un suivi complet, exhaustif et continu dans le temps – d'où la préconisation de constituer un dispositif public de mise à disposition de statistiques locales sur les marchés immobiliers et fonciers.

La deuxième recommandation du groupe de travail concerne les enquêtes déplacements. Celles-ci s'avèrent extrêmement riches pour faire le lien entre les pratiques de déplacement et le cadre de vie des populations. Il conviendrait donc d'engager des réflexions pour en améliorer la portée et l'utilisation.

La troisième recommandation du groupe de travail porte sur la connaissance de l'appareil productif. Les utilisateurs font aujourd'hui appel à de nombreuses sources d'information dans ce domaine qu'il s'agirait de mettre en cohérence et d'intégrer, notamment dans le but d'opérer un suivi à un niveau local.

La quatrième recommandation vise l'amélioration des sources relatives à l'occupation des sols. La statistique publique pourrait notamment contribuer à une connaissance plus fine et plus généralisée de l'occupation des sols en étant attentive aux résultats des expérimentations nationales et européennes en cours. Il s'agirait également d'ouvrir un dialogue entre les collectivités locales et la statistique publique en vue d'exploiter de manière plus systématique les plans locaux d'urbanisme. Enfin, la mise au point d'indicateurs de formes et d'extension du bâti a été envisagée.

Dalila VIENNE, INSEE, rapporteur du groupe de travail

Les préconisations suivantes revêtent un caractère plus transversal. Les cinquième et sixième recommandations appellent à faire un pas supplémentaire dans la mise à disposition de données infra-communales. Nombre de données ont été proposées de façon gratuite ces dernières années. Des progrès restent néanmoins à accomplir dans ce domaine. La préconisation n°5 fait écho au besoin fondamental des porteurs de projets de connaître la répartition des populations, des emplois, des activités et des équipements sur un territoire donné. L'enjeu pour les opérateurs d'un projet est ainsi d'avoir conscience du

contexte dans lequel celui-ci s'inscrit. Au jour d'aujourd'hui, de telles informations demeurent difficilement mobilisables. Il s'agirait donc de mettre à disposition une information relative à des mailles géographiques extrêmement fines. Une boîte à outils (XY et polygones) pourrait ainsi permettre de localiser à un niveau très fin les populations, les activités, les équipements, les services, etc.

A titre d'exemple, une cartographie réalisée par la chambre de commerce de Paris dans le cadre d'un projet d'extension du tramway sur le territoire de la commune de Noisy-le-Sec est projetée en séance.

La recommandation n°6 porte sur la mise à disposition d'informations relatives à des territoires plus larges, en lien avec les schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les projets d'implantation de services ou d'équipements, les réflexions sur l'urbanisme commercial, etc. De tels projets nécessitent de disposer d'outils modulables, permettant de cibler des quartiers aux contours variables. Dans cette optique, les Iris s'avèrent peu opérationnels. De tels projets requièrent également la mise en cohérence de sources statistiques différentes, ayant trait aux populations, à l'emploi, aux revenus, à la santé, etc. C'est pourquoi, le groupe de travail recommande d'avancer dans la réflexion sur la mise à disposition de chiffres clés « au carreau ». Il s'agirait ainsi de rompre avec une logique de mise à disposition de l'information par polygones de tailles variables en fonction des sources, pour tendre vers une maille identique. Cette perspective apparaît pour le moins « révolutionnaire », dans la mesure où elle aboutirait à une nouvelle perception par les utilisateurs de l'information infra-communale (sans lien systématique avec la topographie de la voirie), ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux processus d'association de l'information par les producteurs. La demande porterait sur une information agrégée, susceptible de conserver une fiabilité et une stabilité de forme dans le temps.

La septième recommandation du groupe de travail porte sur l'actualisation des zonages d'étude. Les zonages sont en effet apparus indispensables à la constitution de références et à la conduite de comparaisons. Il importe aujourd'hui de les mettre à jour, avec une périodicité ne devant pas excéder dix ans. Il s'agirait de reproduire, dans un premier temps, les unités urbaines et de redéfinir, dans un second temps, les zonages en aires urbaines, en aires d'emploi rural et les bassins de vie. L'objectif serait de représenter la mutation des territoires, en tenant compte notamment du polycentrisme croissant des aires urbaines et de l'impossibilité nouvelle de définir le rural en négatif par rapport à l'urbain. Les zones d'emploi devront être également actualisées, avec pour objectif de tendre vers une meilleure représentativité des bassins du marché du travail.

La huitième et dernière recommandation du groupe de travail porte sur l'accompagnement des utilisateurs à travers la production d'un cadre d'intelligibilité. Il s'agirait pour la statistique publique d'identifier les indicateurs les plus significatifs, de partager un certain nombre de concepts et d'uniformiser leur utilisation. Des indicateurs morphologiques (occupation / utilisation du sol, degrés d'urbanisation, étalement urbain, densités de population, etc.), fonctionnels (déplacements, accessibilité, etc.) ou structurants (profils des habitants, des logements, des emplois, etc.) pourraient ainsi être produits de manière récurrente, à tous les niveaux géographiques standards. Au-delà des possibilités de comparaison, l'objectif serait de constituer un ensemble de références méthodologiques et conceptuelles.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je propose à présent d'ouvrir le débat.

François HAMET, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Les activités de production semblent avoir été séparées des autres activités économiques (artisanat, commerce, bureaux, etc.). Or il conviendrait d'adopter un point de vue plus global.

Mohamed HILAL

Aucune distinction n'a été faite entre les activités économiques. Tous les secteurs ont été pris en compte, y compris le secteur agricole.

François HAMET

Il est tout de même fait référence à « l'appareil productif ».

Mohamed HILAL

Il s'agit d'un problème de terminologie. En réalité, la réflexion porte sur l'ensemble des activités économiques.

Claudine PADIEU, ODAS

Aucune distinction n'a été faite entre les données structurelles et conjoncturelles. Or la rapidité de mise à disposition diffère en fonction du type de données. Il conviendrait de préciser ce qui, dans les préconisations, relève plutôt du domaine conjoncturel.

Odile BOVAR, DIACT

Je souhaiterais tout d'abord saluer la qualité du travail fourni par le groupe de travail. Celui-ci nous met en appétit, notamment s'agissant de prendre la mesure des questions foncières et immobilières (dans une perspective d'aide à la décision publique pour ce qui est de l'Observatoire des territoires).

En ce qui concerne l'accessibilité et les services, il convient de noter que l'outil utilisé se trouve être la Base permanente des équipements (BPE). Or la relation entre équipements et services n'est pas complètement évidente. La fonction de service de la Poste, par exemple, n'est que partiellement appréhendée par une approche centrée sur les établissements de La Poste.

La question des services s'avère particulièrement prégnante. Le manque d'information sur le dimensionnement des équipements pose également problème. Une boulangerie ou un grand centre commercial, par exemple, seront traités de la même manière. Pour construire des indicateurs pertinents, il conviendrait de disposer d'éléments concernant la dimension des structures, pour rendre compte de l'importance des services rendus sur un territoire. Par ailleurs, certains enjeux pourraient être davantage pris en compte tels que l'accessibilité aux transports : présence de gares, échanges routiers, etc. En définitive, la question des services requière une appréhension plus large.

Pour ce qui est de l'actualisation des zonages, il convient de rappeler l'importance de ce type d'outils pour l'aide à la décision. Ils devront permettre de traduire des réalités différentes, sans nécessairement correspondre aux limites administratives. Les zones d'emploi, notamment, pourront ainsi être un véritable reflet du marché du travail. Il serait par ailleurs souhaitable que la constitution des aires urbaines prenne en compte les déplacements autres que ceux intervenant dans le cadre de la liaison domicile-travail. Il s'agirait également de faire apparaître les pôles secondaires des grandes aires urbaines. Au niveau des bassins de vie, l'idée serait de reconsidérer les articulations entre l'urbain et le rural, en vue d'aboutir à une partition du territoire qui n'isole pas les ensembles.

Philippe LATOUR, Spatialist

Le découpage en carreaux a été qualifié de « révolutionnaire ». Je souhaiterais souligner, à ce stade, que l'analyse de grilles est la seule méthode qui permette réellement de faire de l'analyse spatiale. De fait, les Iris ne sont pas comparables entre eux. Compte tenu des écarts de superficie et de population, certains Iris français s'avèrent aussi peu comparables que la République de Saint-Marin et la Chine. Dans le cas de l'analyse d'une grille, l'ensemble des éléments constitutifs de l'espace s'avèrent comparables entre eux, quelle que soit la dimension retenue pour le carreau. L'autre avantage de la grille est de permettre des analyses de corrélation (calculs matriciels). De surcroît, les grilles n'évoluent guère dans le temps, au contraire des découpages administratifs. Les modifications intervenant dans la géographie des communes ne permettent pas de constituer une base historique cohérente. Un certain nombre de liens n'ont pu ainsi

être reconstitués dans le cadre du passage des Iris 5 000 aux Iris 2 000. Les Suisses effectuent aujourd'hui un recensement hectométrique, pourquoi n'en serions-nous pas capables ?

Caroline GERBER, ADEF

Il est satisfaisant de constater que le Cnis s'empare aujourd'hui de la question des études foncières et immobilières. Depuis près de 30 ans, l'ADEF milite pour la transparence des marchés fonciers. En outre, de plus en plus d'acteurs et d'élus se préoccupent de la diffusion des informations relatives à ces marchés.

Il se trouve que l'ADEF entretient déjà des échanges avec les services de la DGFIP qui étudient la possibilité de diffuser, sous forme numérique, les données issues des déclarations de mutations immobilières et foncières. Bien que le projet ne soit pas encore validé sur le plan politique, la DGFIP nous réclame un certain nombre de préconisations techniques pour la formalisation d'un outil informatique. Il s'agirait de faire en sorte que les demandes des statisticiens, des collectivités et de l'ensemble des acteurs publics intéressés par le sujet soient cohérentes. Il conviendrait également de justifier l'utilisation des données issues des déclarations de mutations qui, en dépit de la richesse de leur contenu, demeurent soumises aux règles du secret fiscal.

Un intervenant

Je souhaiterais faire observer que tout le monde ne partage pas l'enthousiasme manifesté à l'égard du « carreau », en particulier les urbanistes.

Mohamed HILAL

S'agissant de distinguer le structurel du conjoncturel, l'enjeu demeure de disposer d'un outil exhaustif concernant les structures ; la dimension conjoncturelle peut quant à elle être abordée par le biais d'enquêtes ou d'autres sources.

En ce qui concerne l'utilisation de la BPE (Base Permanente des Equipements en lieu et place de l'inventaire communal) et la prise en compte des enjeux liés à l'accessibilité, il convient de souligner que la BPE est issue de sources administratives. De ce fait, certaines informations disponibles auparavant ne le sont plus. Il en va ainsi de la présence de tel ou tel service (sans référence à l'équipement), de la dimension associée aux équipements, etc. Cela étant, il nous est toujours possible de distinguer une boulangerie d'un centre commercial. En revanche, il sera plus délicat de marquer la différence entre un artisan boulanger et une chaîne commerciale. Cette évolution est liée à l'évolution des sources utilisées.

Pour ce qui est de l'accessibilité aux transports, il serait effectivement nécessaire de disposer d'une base de localisation des points de transport, tous modes confondus. De tels outils s'avèrent cependant moins généralisés au niveau des transports collectifs qu'au niveau du réseau routier.

S'agissant des zones d'emploi, le groupe de travail a évoqué dans son rapport la possibilité de relâcher les contraintes liées aux limites administratives dans le but de mieux correspondre aux réalités du marché du travail.

En tout état de cause, le groupe de travail a souhaité insister sur la nécessité de s'appuyer sur des bases conceptuelles solides ainsi que sur des sources exhaustives, de nature à permettre un traitement homogène de l'ensemble des territoires (notamment dans une optique de comparaison). S'agissant des déplacements, il demeure délicat de disposer de données statistiques exhaustives, en dehors de celles concernant les migrations alternantes (*via* le recensement de la population) et les transports scolaires. A ce jour, il n'existe aucun outil statistique qui permettrait de mesurer l'ensemble des déplacements sur un territoire donné.

La problématique des pôles secondaires a quant à elle été prise en compte dans les recommandations du groupe de travail.

Pour ce qui est des bassins de vie, le groupe de travail confirme la nécessité de ne pas isoler l'urbain et le rural. Il s'agirait donc de parvenir à un découpage de l'ensemble des territoires, sans générer de vides dans les cartes ou d'espaces urbains non-couverts.

Les commentaires formulés au sujet de l'analyse de grilles semblent, pour finir, aller dans le sens des recommandations du groupe de travail. Un débat a du reste été engagé avec les agences d'urbanisme. Une des préconisations serait de lancer une expérimentation grandeur nature, en lien avec l'une d'entre elles.

Nathalie ROY, UPA

La loi de modernisation de l'économie a mis en place une Commission d'orientation du commerce de proximité, s'articulant autour de commissions thématiques. L'une des commissions thématiques s'est penchée dernièrement sur la définition du commerce de proximité. La disponibilité des données morphologiques, fonctionnelles et structurantes est apparue évidente. En revanche, il est apparu délicat de trouver l'intersection de ces différentes composantes, ce qui confirme le besoin urgent et concret d'un repérage des zones.

S'agissant de caractériser les activités économiques, il s'avère que, pour l'UPA, la distinction entre une boulangerie artisanale et une chaîne industrielle est essentielle.

Francie MEGEVAND, Conseil général de l'Isère

La question de la faisabilité des démarches n'a pas été abordée. En tout état de cause, je souhaiterais souligner que nombre de conseils généraux et d'intercommunalités ont pris des initiatives pour faire face aux manques identifiés par le groupe de travail. Il existe aujourd'hui des observatoires du foncier qu'il s'agira de prendre en compte. Comment se fera l'articulation avec les outils opérationnels existants ?

S'agissant du carroyage, il convient de noter que l'Insee Rhône-Alpes a conduit, en lien avec les conseils généraux et les agences d'urbanisme, un certain nombre d'expérimentations sur les territoires, à Grenoble et à Saint-Etienne notamment. Bien des apprentissages ont été rendus possibles grâce à cette méthode, en particulier sur les aspects sociaux.

Dominique ALLAUME-BOBE, UNAF

Si nous sommes fortement intéressés par la connaissance des déplacements domicile-travail, nous attachons également une grande importance aux problématiques d'accessibilité aux commerces et aux services publics. L'accès aux services de santé en milieu rural est une question prégnante.

Annick HELIAS, MEEDDM – CGEDD

La nécessité de ne plus définir le rural en négatif par rapport à l'urbain a été affirmée. Le groupe de travail a-t-il engagé une réflexion sur une typologie spécifique pour l'approche du rural, y compris au sein des bassins de vie ?

Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail fera-t-elle l'objet d'un suivi ?

Dalila VIENNE

Pour ce qui est de distinguer les activités économiques, les travaux s'appuient sur les nomenclatures d'activités. La BPE permet par ailleurs de repérer les lieux de polarisation des équipements (quotidiens ou d'accès plus lointains).

Le carroyage, quant à lui, a suscité énormément de débats au sein même du groupe de travail. Dans ce domaine, je crois que nous progresserons à travers l'expérimentation et le dialogue étroit avec les utilisateurs. Le carroyage est toutefois apparu comme étant la perspective la plus intéressante.

S'agissant de proposer une typologie pour appréhender le rural, tel n'était pas le mandat du groupe de travail. Il appartiendra à un autre groupe de travail de définir les nouveaux zonages, à partir des préconisations formulées.

Mohamed HILAL

Le rapport fait tout de même allusion à la caractérisation des espaces urbains et ruraux. Il s'agirait pour cela de pouvoir utiliser le maillage des bassins de vie et d'y appliquer un certain nombre de critères internationaux.

Philippe CUNEO

Pour ce qui est du suivi, le Cnis procèdera à un suivi de l'exécution des avis rendus par la Commission. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la statistique publique, un bilan détaillé de l'exécution de l'ensemble du programme de travail du service statistique public sera par ailleurs produit par le Conseil. L'Autorité de la statistique publique s'attachera également à évaluer l'exécution du programme, d'un point de vue déontologique et sous l'angle de sa pertinence par rapport aux demandes exprimées à travers le Cnis.

Un groupe de travail a par ailleurs été constitué sur les statistiques du logement, à la demande de Christine Lagarde et de Jean-Louis Borloo, qui devrait rendre ses conclusions avant la fin de l'année 2009.

Bernard MOREL

Les préconisations du groupe de travail demeurent toutefois susceptibles de s'inscrire dans des horizons différents. De fait, nous nous trouvons aujourd'hui dans la première année de mise en œuvre des orientations de moyen terme arrêtées en 2008. Toutes les recommandations du groupe de travail ne sauraient donc être mises en œuvre de concert.

Une des contraintes fortes pour développer la mesure de certains éléments se trouve être, de surcroît, l'existence de sources statistiques adéquates. Par exemple nous ne disposons pas de données locales systématiques sur les déplacements autres que ceux intervenant dans le cadre des liaisons domicile-travail et/ou domicile-études. Certaines contraintes devront être levées au cours du moyen terme, en lien notamment avec l'utilisation de la BPE.

II. Vers la cohérence des indicateurs territoriaux

1. Rapport d'étape du groupe de travail « Indicateurs sociaux départementaux »

Joël GUIST'HAU, Conseil général de Loire-Atlantique, président du groupe de travail

Le groupe de travail « indicateurs sociaux départementaux » est une suite donnée au colloque organisé en janvier 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF et le département de Loire-Atlantique, sur le thème : « connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ». Il paraissait important de retrouver, dans le groupe de travail, l'ensemble des acteurs concernés par cette réflexion (représentants des départements, représentants d'institutions ou d'organismes de la statistique publique, chargés du pilotage des politiques publiques). Il s'agissait ainsi de rompre avec un certain cloisonnement des acteurs et des perspectives.

Nous atteignons aujourd'hui un point d'étape dans notre travail. En effet, le rapport définitif du groupe de travail ne devrait être remis que dans deux mois. L'objet de notre présentation, ce jour, est d'apporter un éclairage sur la méthode utilisée et de dresser quelques perspectives.

L'intérêt du groupe de travail est lié à plusieurs constats. Les collectivités territoriales – et plus particulièrement les départements au titre de leurs compétences en matière d'action sociale – ainsi que les organismes nationaux en charge des politiques publiques ont un besoin d'informations pertinentes pour le pilotage des politiques publiques, à plus forte raison dans un contexte budgétaire souvent très contraint. De fait, il apparaît nécessaire de mieux appréhender les besoins pour construire des réponses pertinentes, en tenant compte des contraintes budgétaires. Un certain nombre de difficultés ont été identifiées pour ce faire. Le besoin est apparu d'une information adaptée, qui permette de mettre en évidence les modalités de mise en œuvre ainsi que l'impact des politiques publiques. Dès lors, l'enjeu se trouve être, pour le groupe de travail, de proposer des outils et de faire des préconisations pour progresser vers un système d'information partagé entre les différents échelons territoriaux (ainsi qu'au sein des échelons eux-mêmes).

En définitive, le groupe de travail n'a donc pas pour objet de produire des indicateurs mais de proposer aux décideurs politiques des outils statistiques leur permettant de mesurer l'efficacité de leurs politiques.

D'un point de vue méthodologique, nous sommes partis d'une commande portant sur quatre politiques structurantes en matière d'action sociale :

- la politique en matière d'insertion (en lien notamment avec les minima sociaux) ;
- la politique en faveur des personnes handicapées ;
- la politique en faveur des personnes âgées (en lien notamment avec le risque de dépendance)
- la politique en faveur de l'enfance (en lien notamment avec la jeunesse en danger).

Dans ces quatre domaines, les décideurs politiques bénéficient, en théorie, d'une connaissance des actions menées, des publics concernés, ainsi que des ressources mobilisées. Cela étant, les informations s'avèrent souvent difficiles à partager, tant les modalités d'application diffèrent d'un territoire à l'autre.

En vue de pouvoir travailler autour de ces quatre axes, il semblait important de pouvoir les resituer dans un environnement social. De fait, le contexte social de chaque territoire (socio-démographie, revenus, emploi, santé, logement, éducation, etc.) a des répercussions sur les politiques qui y sont menées. Nous avons tenté de prendre en compte cette dimension.

Par ailleurs, ces quatre politiques adressent des publics potentiels qui souvent se recoupent. Il convenait donc de privilégier un regard global, qui parte du public. Tandis que les dispositifs demeurent relativement cloisonnés, le public cible des politiques sociales peut, quant à lui, être approché globalement à travers des indicateurs de vulnérabilité (fragilité, précarité, danger, dépendance, handicap, pauvreté, etc.).

Des passerelles entre les différentes politiques ont également été mises en évidence. Le lien entre le handicap et la vieillesse, notamment, semble évident ; de même que celui existant entre l'insertion et le handicap. Il y aurait tout intérêt à faire se rejoindre les politiques publiques en la matière, dans une optique de pilotage des modes d'intervention.

Le groupe de travail a également mis l'accent sur les liens qui peuvent exister entre les quatre politiques évoquées et d'autres politiques publiques ayant trait à l'habitat, à l'emploi, à la culture, etc. Telle est la dynamique dans laquelle nous avons tenté de nous inscrire.

Le groupe de travail a ensuite engagé une réflexion autour de la notion de public – l'enjeu étant, *in fine*, de mesurer l'adéquation entre des publics potentiels (c'est-à-dire des besoins) et une offre de services émanant des différents acteurs des territoires. Pour avancer dans cette voie, il paraissait intéressant de mettre en perspective différents éléments permettant de caractériser les publics.

Un éclairage sur la population totale concernée par une politique semble nécessaire. Quels critères fixer, par exemple, en matière de tranches d'âges ? Au-delà de la population totale, apparaît la notion de population potentielle, touchée ou repérée. Des dispositifs tels que la PMI ou la cellule des informations

préoccupantes permettent ainsi d'identifier un certain nombre de publics potentiels, indépendamment de la volonté des personnes de se signaler elles-mêmes. Enfin, une autre catégorie se trouve être la population en demande. Toute la difficulté réside dans la mesure des décalages entre ces populations.

Nous avons tenté de repérer et de représenter dans un tableau les croisements entre les différentes politiques et les catégories de populations – ceci en vue d'identifier les principaux indicateurs à rechercher. En ce qui concerne la population potentielle, le rôle des données transversales de contexte a été mis en évidence. Pour certaines politiques, il n'a pas été possible de trouver des correspondances. S'agissant de la politique en matière d'insertion, par exemple, il est apparu délicat de repérer les populations indépendamment de leurs demandes. Il était intéressant de matérialiser et de caractériser de tels manques.

Nous avons noté l'intérêt d'un échange autour de ces questions pour engager un travail culturel, rapprocher nos langages et parvenir, demain, à mieux construire ensemble un système commun. Dans le prolongement de ces réflexions, nous avons commencé à bâtir quelques propositions d'indicateurs.

Michèle MANSUY, Drees, rapporteur du groupe de travail

Nous avons mené un travail de sélection, en fonction de leur pertinence, des indicateurs de contexte et des indicateurs propres à chaque politique. Nous avons ensuite défini une fiche type par indicateur proposé. Chaque fiche détaille ainsi l'objectif de l'indicateur et en donne une définition précise. Les initiatives prises à d'autres niveaux sont également rapportées ; de même que les éventuels indicateurs de référence. Les spécificités de l'indicateur sont ensuite exposées.

L'exemple d'une fiche relative au taux de jeunes non-diplômés est projeté en séance.

Dans l'exemple retenu, le fait de ne pas reproduire mécaniquement l'indicateur européen permet d'éviter les biais dus à la polarisation des jeunes en situation d'étude sur le territoire. Les éventuelles démarcations par rapport aux indicateurs existants sont ainsi explicitées.

Les indicateurs retenus s'avèrent tous de niveau départemental. Cependant, la possibilité de les décliner à un niveau infra-départemental est systématiquement envisagée.

Chaque fiche fait également mention d'une périodicité possible et de perspectives d'utilisations. Les limites de chaque indicateur sont également analysées. Lorsque l'indicateur n'est pas disponible, des propositions sont faites pour permettre sa mise à disposition.

Joël GUIST'HAU

L'objectif serait de ne pas multiplier les indicateurs, mais au contraire de constituer un noyau dur autour duquel structurer un système d'information. Trop demander en matière de données serait prendre le risque d'une dispersion et d'une incapacité à répondre aux besoins.

Nous avons commencé également à élaborer un certain nombre de recommandations dont je ne ferai pas mention ce jour. A ce stade, je ferais simplement observer que, quelle que soit la rigueur déployée, les indicateurs retenus ne seront jamais parfaits. L'essentiel est qu'ils puissent poser des questions, susciter le dialogue et permettre des analyses partagées.

En tout état cause, le rapport final du groupe de travail devrait être une invitation à poursuivre la réflexion. Dans le temps qui nous était imparti, il nous semblait intéressant de structurer les débats et de faire des propositions. Il s'agira d'envisager la poursuite de ce travail pour avancer vers la mise à en œuvre d'un dispositif qui constitue véritablement une aide à la décision.

2. Les indicateurs pour la politique de la ville

Patrick SILLARD, Comité interministériel des Villes

Je présenterai un exemple d'utilisation d'indicateurs à l'échelle infra-communale, dans le cadre du pilotage d'une politique publique. La géographie prioritaire des villes connaît actuellement une phase de révision. Le zonage emblématique des quartiers sensibles demeure celui des ZUS, mis en place dans les années 90. Les principes de ce zonage doivent aujourd'hui être revus. La loi de finance pour 2008 impose en effet une révision de la liste des ZUS tous les cinq ans, à compter de 2009. La première période triennale des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) arrive par ailleurs à échéance. La révision s'inscrit également dans le cadre d'une réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Au total, cette réforme porte sur environ 2 milliards d'euros consacrés à l'intervention de l'Etat dans la politique de la ville.

Une concertation auprès des acteurs locaux sur les principes d'action de la politique de la ville (zonage et contractualisation) a été lancée par le Gouvernement entre mars et juillet 2009. Une mission parlementaire a ensuite été confiée à MM. André et Hamel dans le but de proposer une méthode opérationnelle de révision de la géographie prioritaire.

En prévision de la révision des ZUS et avec le souci de conserver une objectivité dans le choix des périmètres d'intervention, nous nous sommes rapprochés de l'Insee dès le printemps 2008, en vue de mettre en place une production d'indicateurs qui permettent de comparer et d'apprécier les situations au sein des quartiers. Il s'agissait ainsi d'identifier les plus en difficulté.

L'exercice de contractualisation lancé en 2006 avait permis de repérer 2 400 quartiers au sujet desquels l'Insee s'est engagé à produire des indicateurs.

A l'échelle infra-communale, une des principales difficultés demeure la localisation des sources administratives. Historiquement, l'Insee dispose néanmoins de bonnes capacités dans ce domaine. L'Insee a donc répondu positivement, bien qu'une partie des quartiers concernés se trouvent situés dans des communes de moins de 10 000 habitants. L'Insee a ainsi initié une évolution relativement profonde de ses pratiques en matière de localisation des sources à l'échelle infra-communale.

Les jeux d'indicateurs, livrés en mai 2009, ont été rendus publics sur le site internet de l'Insee, ainsi que sur celui du Comité interministériel des villes. Les indicateurs disponibles, sur lesquels nous avons eu l'occasion de travailler par le passé, sont révélateurs de la situation sociale des quartiers. Ils portent sur l'essentiel des dimensions relatives aux difficultés sociales : données de population, nombre de logements, part des HLM dans les résidences principales, revenus, indicateurs de pauvreté, données relatives à l'éducation (retards d'élève notamment), offres de soins, etc. Quelques éléments démographiques ont également été rassemblés, tels que la proportion de jeunes dans la population.

Le dispositif a permis d'aboutir à une couverture quasi-exhaustive des quartiers de plus de 500 habitants, en dépit des difficultés liées à la petite taille de certains (précision, fiabilité, etc.). En définitive, le pourcentage de quartiers correctement renseignés atteint 97 à 98 % – ce qui devrait permettre de comparer convenablement les situations.

La connaissance statistique s'avère être un outil fondamental de la réforme. De fait, elle permet de mettre en avant des critères de sélection des territoires prioritaires, bien que d'autres pistes aient été envisagées pour ce faire (entrée communale notamment). La disponibilité des indicateurs devrait nous permettre de comparer les différentes approches et d'identifier au mieux les lieux d'intervention dans le cadre des négociations entre l'Etat et les collectivités locales.

Débats

Francis VENNAT, INSEE

Je souhaiterais revenir sur la demande à l'origine du travail sur les indicateurs sociaux départementaux. Il a été fait mention d'un objectif de suivi des modalités, de l'impact et de l'efficacité des politiques publiques, puis d'une volonté de proposer des outils d'aide à la décision. Ceci demande à être précisé.

Dans la pratique, les collectivités locales sont demandeuses d'indicateurs mais opposent souvent des contraintes à la publication des résultats, en lien notamment avec les calendriers électoraux. En définitive, les collectivités locales privilégient souvent des indicateurs à usage interne, ou éventuellement à des fins de communication. Dans ce contexte, le groupe de travail a-t-il clairement identifié une demande relative à l'évaluation des politiques publiques ?

Patrick BRUN, Agence d'urbanisme de Lyon

Lors de la présentation des travaux sur les indicateurs sociaux départementaux, il a été fait mention de gestionnaires à l'échelle départementale et au niveau national. Or ces travaux auraient aussi un grand intérêt à une échelle bien plus fine, notamment à l'échelle des EPCI et des SCOT. De surcroît, certaines politiques territoriales peuvent être à cheval sur plusieurs départements. L'utilisation des indicateurs par les analystes territoriaux, au-delà des gestionnaires, ne me semble pas avoir été suffisamment mise en avant dans le cadre de l'exposé.

Guillaume LE MAB, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Je m'interroge sur l'absence d'indicateurs ayant trait à la santé, qu'il s'agisse d'indicateurs de morbidité ou de mortalité. Au niveau de la politique de la ville, il existe pourtant des ateliers santé ville. Ce domaine a-t-il vocation à demeurer cloisonné ? S'agit-il d'une problématique de porte d'entrée pour la statistique publique ?

Sandrine FOURNIS, MEEDDM – CGDD

Le bureau des territoires du Commissariat général au développement durable travaille sur les projets territoriaux de développement durable et l'Agenda 21. Dans ce cadre, nous sommes en train d'élaborer un référentiel d'évaluation stratégique. Cette démarche s'appuie sur des indicateurs territoriaux dont certains sont tout à fait nouveaux. De nombreux indicateurs ont pu ainsi être imaginés au sein d'un groupe de travail associant également des collectivités. Une version expérimentale du référentiel est aujourd'hui en ligne sur le site du MEEDDM. Une expérimentation est par ailleurs en cours auprès d'une quinzaine de collectivités aux dimensions variables, depuis la commune rurale de moins de 700 habitants jusqu'à la région. A ce jour, nous sommes en attente d'un retour de la part des collectivités. Les demandes exprimées dans le cadre du travail sur les indicateurs sociaux départementaux pourront-elles nous être transmises ? Le rôle de la commission « territoires » est-il d'envisager le moyen de répondre à ces collectivités – l'idée n'étant pas de favoriser la comparaison entre territoires mais de proposer des indicateurs adaptés ? Il s'agirait ainsi d'évaluer la plus-value des projets territoriaux de développement durable. La question du projet de développement durable à élaborer par les collectivités (prévu par le projet de loi Grenelle II) se pose également.

Sophie ZANA, Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis

La question de la prospective n'a pas été abordée dans le cadre de l'exposé sur les indicateurs sociaux départementaux. Or la prise en compte des populations potentielles se prête précisément à la construction ou à l'intégration de prospectives. Vis-à-vis de la population dépendante en Ile-de-France, on observe une non-communication entre l'Insee et les départements. Le programme 2009 annonçait la construction, en lien

avec les conseils généraux, de projections de populations âgées présentant un risque de dépendance. Or l'Insee a finalement fait savoir que l'étude n'avait été menée qu'au niveau régional. Certes, les départements ont parfois recours à leurs propres indicateurs. Néanmoins, il s'agirait d'assurer une meilleure communication avec les instances nationales statistiques. L'étude sur les populations susceptibles de devenir dépendantes ayant été menée au niveau régional, nous allons être contraints de trouver des méthodologies en interne pour obtenir des résultats dans le même champ, ce qui pose question.

Danièle LAVENEAU, Insee

Un travail en projection sur les personnes âgées dépendantes a été mené dans la région Nord-Pas-de-Calais, avec des précisions apportées au niveau des deux départements concernés.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Il existe donc un outil méthodologique adapté.

Joël GUIST'HAU

La question est de savoir comment notre travail permettra d'alimenter une analyse partagée, en vue d'aboutir à de réelles capacités d'évaluation. La démarche nécessite une réelle volonté de partage et de transparence. La chose n'est pas évidente. Telle est cependant la commande que nous avons reçue.

Le fait que nous nous soyons positionnés par rapport à la production d'un système d'indicateurs ne signifie pas que les possibilités de chaque département en matière d'évaluation et d'information devront être réduites. Nous proposons que soit constitué un noyau dur d'indicateurs qui puisse être partagé. Il s'agirait ainsi, non pas de mettre en place des indicateurs d'efficience, mais de fournir aux différents acteurs des outils leur permettant de mesurer l'efficience de leurs politiques, au regard d'autres données concernant notamment les ressources affectées.

La tâche s'avère complexe. Nous entendons néanmoins démontrer qu'un tel dispositif peut présenter de l'intérêt pour tous, y compris pour les élus départementaux. L'objectif demeure de mettre en place un système de partage et d'échange, voire de comparaison.

S'agissant de l'articulation entre les échelles départementale et locale, il nous a fallu tenir compte du temps imparti. C'est pourquoi nous avons focalisé nos travaux sur le niveau départemental – niveau sur lequel portait le mandat du groupe de travail. Du reste, nous avons pris en compte l'ensemble des acteurs intervenant à ce niveau, sans nous limiter aux conseils généraux.

Cela étant, la nécessité d'avancer vers l'infra-départemental s'est révélée présente à chaque instant – ce qui impliquait de travailler avec les instances et collectivités infra-départementales. C'est à ce titre que nous avons auditionné l'Union nationale des CCAS. Celle-ci ayant initié une démarche en la matière, nous avons échangé sur les possibilités de travail en commun. Il faudra ainsi nous rapprocher d'autres analyses et d'autres travaux. Dans un premier temps, nous nous sommes cependant situés au niveau départemental.

Pour ce qui est de la prise en compte des questions de santé, ma réponse sera similaire. En vue de répondre à la commande qui nous était faite, nous sommes partis des quatre politiques structurantes de l'action sociale des départements. Cependant, le thème de la santé a été régulièrement abordé. Certains indicateurs y font aujourd'hui référence. Les liens avec la politique de santé au niveau des départements existent, mais nous n'avons pas cherché à les explorer davantage.

Il en va de même pour les projets territoriaux de développement durable. Nous avons eu connaissance de ces travaux et il est apparu évident que des rapprochements étaient à faire. Pour l'heure, nous ne nous sommes cependant pas engagés dans cette voie.

Enfin, il semble évident que nos travaux devront tout à la fois alimenter une réflexion prospective et s'en nourrir. De fait, la prise de décisions en matière de politiques et d'actions sociales requiert une capacité à analyser le présent et à se projeter dans l'avenir.

Patrick SILLARD

Force est de constater l'immense hétérogénéité des territoires à l'échelle infra-communale. Or les indicateurs de santé demeurent pauvres à cette échelle. Ceux-ci se limitent généralement à des indicateurs d'offre. Les indicateurs qui qualifient l'état de santé des populations, quant à eux, s'avèrent peu développés. Il existe des opérateurs fortement déconcentrés, tels que les ASV, qui produisent des diagnostics de santé. En revanche, le problème reste entier au niveau central. Il pourrait s'agir d'une piste de travail intéressante.

III. La diffusion du recensement

Marcel BELLLOT, FNAU, président du groupe de travail

Le groupe de travail sur la diffusion des données du recensement de la population doit rapporter ses travaux à la commission « territoires » avant la mi-2011. Il semblait aujourd'hui logique de faire le point sur nos objectifs, ainsi que sur la méthodologie retenue. Le groupe de travail a également été doté de deux rapporteurs : Philippe Claret et Marie-Hélène Boulidard.

Philippe CLAIRET, INSEE, rapporteur du groupe de travail

Je suis actuellement chargé de mission pour l'accompagnement de la diffusion des résultats statistiques du recensement de la population de 2006. Je suis par ailleurs chargé des relations avec les associations nationales de collectivités territoriales.

1. Quel calendrier et quels types de résultats ?

Philippe CLAIRET

La diffusion des données recensement de la population est encadrée par un arrêté du 19 juillet 2007. Celui-ci précise les niveaux géographiques de diffusion, les différents produits à réaliser, les variables à diffusion restreinte et les modalités de la diffusion infra-communale pour des zonages à façon (dans le cadre d'opérations ne correspondant pas aux limites territoriales de la diffusion standard).

La diffusion standard repose sur un principe de gratuité et d'accessibilité par le biais du site de l'Insee. Ceci est conforme à la nouvelle politique menée par l'Insee en matière de diffusion des données par internet, dans le respect des règles de confidentialité.

La diffusion vise également à rendre les utilisateurs autonomes dans la compréhension et l'utilisation des produits diffusés. Un important effort de documentation et d'accompagnement des données a été produit en ce sens.

Des résultats agrégés sont proposés aux niveaux géographiques fins ; des résultats plus détaillés sont proposés à des niveaux géographiques plus regroupés. En tout état de cause, les résultats seront mis à jour chaque année.

Enfin, la gamme de produits a été adaptée aux différents types d'utilisateurs, avec une distinction entre le grand public et les professionnels.

Le premier exercice de diffusion standard du nouveau recensement de la population porte sur les résultats de 2006. Un espace spécifique, accessible à partir du site de l'Insee, a été ouvert en juillet 2009 ; les populations légales ont quant à elles été diffusées en fin d'année 2008. Les résultats publiés sont issus du cumul des données des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2008, avec une date de référence au 1^{er} janvier 2006 et dans une géographie au 1^{er} janvier 2008 (par souci de cohérence avec les populations légales).

Différents produits ont ensuite été mis en ligne progressivement :

- des fiches de chiffres clés (juillet 2009) ;
- des tableaux détaillés (juillet 2009) ;
- des bases de données téléchargeables (juillet 2009, sauf bases infra-communales en fin 2009) ;
- des fichiers détail anonymisés (octobre 2009) ;
- des cartes portant sur les chiffres clés (à partir de juillet 2009).

Le site dédié au recensement de la population a été conçu pour permettre une navigation à la fois horizontale et verticale, permettant de passer d'un type de produit à l'autre et d'accéder rapidement à la documentation correspondante. Les zones et thèmes recherchés peuvent de surcroît être renseignés dès la page d'accueil.

Les fiches de chiffres clés ont été bâties autour de six thèmes, auxquels correspondent des données brutes, des indicateurs et des graphiques : évolution et structure de la population, famille – situation matrimoniale, diplômes – formation, emploi – population active, formes et conditions d'emploi, logement.

Des données des recensements anciens apparaissent également sur les fiches de chiffres clés, notamment en vue d'établir une cohérence entre les éléments de 1999 et de 2006. Les différents échelons géographiques ont été représentés. Quelques tableaux concernant des zones de moins de 2 000 habitants ne sont toutefois pas affichés (renvoyant à l'exploitation complémentaire).

La page des chiffres clés permet également un accès à la documentation, aux cartes, aux statistiques locales, ainsi qu'à des informations générales sur le recensement de la population.

Un exemple de fiche pré-formatée est projeté en séance.

A ce jour, les fiches sont disponibles au format Html et exportable en format Pdf ; les informations devraient être prochainement accessibles sous forme de fichiers Excel. En tout état de cause, la documentation est toujours signalée.

Les cartes, quant à elles, ont été produites à partir d'une sélection de 80 indicateurs issus des chiffres clés. Affichables depuis l'espace dédié aux statistiques locales, elles peuvent être construites à partir du niveau communal. Les indicateurs correspondants s'avèrent exportables au format Excel.

Un exemple de carte relative à la densité de population est projeté en séance.

Les tableaux détaillés ont été structurés autour de douze thèmes (population, lieu de résidence antérieure, nationalité, immigration, formation, activité des résidents, emploi au lieu de travail, déplacements domicile-travail, ménages, familles, logements, résidences principales), auxquels sont associées des données relatives aux zones d'au moins 2 000 habitants. En fonction des zones, les tableaux permettent d'accéder à des niveaux de détail différents, avec des seuils à 10 000 et 50 000 habitants. Des niveaux agrégés ou semi-agrégés sont ainsi disponibles. Là encore, la documentation permet un accompagnement fort de la lecture des éléments ; des précisions méthodologiques sont notamment apportées en vue de faciliter la comparaison avec les données de 1999.

Différents niveaux géographiques sont disponibles à la fois pour les chiffres clés et les tableaux détaillés : commune (et arrondissement municipal de Paris, Lyon ou Marseille), canton-ou-ville, arrondissement, département, région, EPCI à fiscalité propre, France métropolitaine / France, zone d'emploi, unité urbaine, aire urbaine, espace urbain. Ainsi, les EPCI s'avèrent dorénavant présentés.

Les bases de données téléchargeables sont destinées aux professionnels. Celles-ci permettent d'opérer des regroupements à partir des données détaillées. Il existe des bases associées aux chiffres clés et aux tableaux détaillés ; des flux totaux de mobilité seront bientôt disponibles. Pour les communes découpées en Iris, des bases devraient être proposées en fin d'année. Les bases s'avèrent téléchargeables au format Excel ou Txt.

Des fichiers détail anonymisés seront également mis à disposition portant sur le logement, les individus localisés à la région ou au canton-ou-ville et les mobilités (domicile – travail, domicile – étude, migrations résidentielles).

De la documentation technique et des conseils d'utilisation par thème accompagneront la diffusion des produits. A partir de 2010, les résultats seront mis à jour annuellement. Les résultats ne seront toutefois interprétables en évolution qu'avec des intervalles de cinq ans. Pendant les quatre premières années, la comparaison s'effectuera donc avec les données de 1999. Fin 2010, débutera également la diffusion d'une information infra-communale sur zonages à façon.

Pour ce qui est des Iris, des bases de données téléchargeables seront proposées en fin d'année 2009. Celles-ci porteront sur l'ensemble des Iris, y compris pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Au total, 16 000 Iris seront ainsi détaillés (dont 15 000 Iris d'habitations). Les bases reposeront sur une géographie au 1^{er} janvier 2008, intégrant un certain nombre de modifications par rapport aux Iris de 1999 (modifications de limites communales, évolutions importantes de la voirie et de la population). Le niveau de détail sera équivalent à celui des chiffres clés, avec cinq bases thématiques : population (80 variables), formation (36 variables), activité (102 variables), ménages-familles (62 variables) et logement (80 variables). Aucune base ne portera sur l'emploi au lieu de travail à l'infra-communal – celui-ci n'étant pas codé dans le cadre du recensement. Un lien pourra être fait avec les données de 1999, à condition que les Iris de 1999 puissent être reconstitués.

Parmi les variables géographiques accessibles figureront : la région, le département, la commune, l'Iris, le triris (permettant le regroupement des variables à diffusion restreinte) et le grand quartier. Les types d'Iris seront précisés (habitat, activité, divers), de même que les éventuelles modifications opérées depuis 1999.

Une table de précision sera également proposée pour chaque variable, avec des coefficients de variation en fonction des tranches d'effectif. Chacun pourra ainsi connaître la qualité des chiffres fournis. Les tables seront utilisables pour les communes de plus de 10 000 habitants en France métropolitaine. Cependant, trois classes d'Iris seront distingués : les Iris de classe 1 (environ 90 %) permettront d'utiliser les tables, les Iris de classe 2 (environ 10 %) devront être regroupés en triris et les Iris de classe 3 (quelques dizaines) ne permettront pas d'utiliser les tables.

Pour les Iris des communes de moins de 10 000 habitants, les données de l'exploitation principale pourront être utilisées ; l'exploitation complémentaire s'effectuera selon les modalités habituelles. Les communes des DOM seront également prises en compte à travers deux classes d'Iris de plus ou moins 10 000 habitants.

Au total, cinq bases seront constituées correspondant aux cinq catégories de variables évoquées. Chaque fichier proposera des données, un dictionnaire des variables utilisées et une table de précision. Un mode d'emploi commun aux cinq bases sera diffusé.

La diffusion d'une information sur tous les Iris devrait permettre d'opérer des regroupements. Les données seront communiquées en valeur absolue pour permettre la construction d'indicateurs. Des analyses pourront ainsi être menées au niveau communal ou supra-communal. Du reste, les tableaux ne se prêteront pas la réalisation de monographies d'Iris. Ils permettront davantage de travailler sur des typologies ainsi que sur des classements. En tout état de cause, d'autres sources existent aujourd'hui à l'échelle infra-communale.

2. Mandat du groupe de travail sur la diffusion du recensement de la population

Marcel BELLLOT

Le mandat du groupe de travail sur la diffusion des résultats du recensement de la population porte sur deux grands objectifs :

- s'assurer que le dispositif de diffusion est pertinent et correspond bien, de fait, aux besoins des utilisateurs – c'est-à-dire vérifier *a posteriori* la pertinence du dispositif et proposer des changements à prendre en compte pour la diffusion en 2010 des résultats portant sur l'année 2007 ;
- examiner le dispositif d'appropriation prévu au plan des outils (métadonnées, notes de méthodes, outils de « formation », etc.) et des structures (rôle des directions régionales de l'Insee, des associations de collectivités territoriales, des institutionnels régionaux, des relais nationaux, etc.), en proposant les améliorations souhaitables.

Le groupe de travail est aujourd'hui composé de chercheurs et de représentants des collectivités locales, de l'Insee, des entreprises, des bureaux d'étude. Le panel des participants reflète la variété des utilisateurs potentiels des résultats du recensement de la population. Le groupe de travail prend ainsi la forme d'un club d'utilisateurs.

Le groupe de travail s'est réuni le 22 septembre 2009 et poursuivra ses travaux pendant deux années. Les principaux axes d'amélioration ont commencé à être évoqués, dans des domaines tels que la formation, la mise à disposition de fichiers Excel, les zonages à façon, etc. L'enjeu sera de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs, sans pour autant mettre en péril la sécurité ou la confidentialité de certaines données. Il s'agira également de voir comment le recensement de la population peut s'enrichir d'autres sources statistiques.

Débats

François HAMET, Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis

Les fichiers anonymisés seront donc uniquement disponibles au niveau régional. Une mise à disposition au niveau départemental a-t-elle été envisagée, en particulier pour les zones telles que la nôtre ? Pour les départements comptant plus d'un million d'habitants, il s'agirait de proposer une information aussi riche que celle proposée au niveau régional.

Philippe LATOUR

Quand les limites d'Iris seront-elles disponibles ? Par ailleurs, je souhaiterais revenir sur la modulation des variables en fonction du nombre d'habitants. A une époque, l'Insee avait publié des données sur les revenus à l'Iris, à la commune ou au canton, en fonction d'un seuil de 2 000 habitants. Ces trois niveaux territoriaux n'étaient guère compatibles entre eux – ce qui posait problème aux utilisateurs.

Une intervenante

Est-il prévu que les données standard sur lesquelles s'appuieront les cartes fassent l'objet de tableaux récapitulatifs, avec en ligne les départements et en colonne les principales variables ?

Philippe CLAIRET

Les tableaux détaillés permettront de diffuser une masse importante d'informations. Il conviendrait déjà d'épuiser les possibilités offertes par cet outil. S'agissant des fichiers anonymisés comportant les modalités les plus détaillées des variables, le choix a été fait de retenir la région comme niveau de publication. Il aurait été délicat de décliner les mêmes modalités à l'échelle départementale. Il est vrai que certains départements s'avèrent très peuplés ; tandis que certaines régions s'avèrent peu peuplées. L'idée était cependant de rompre avec la multiplication des produits observée en 1999. Dans ce domaine, la recommandation était de conserver une certaine simplicité. En tout état de cause, il demeurera possible d'accéder à l'information sous d'autres formes. Les tableaux réalisés sur mesures seront payants.

Il convient par ailleurs de noter que les données des Iris seront accompagnées de leurs contours. La date de diffusion des limites d'Iris par l'Insee demeure toutefois inconnue. Les données vectorielles seront livrées à l'IGN.

Pour ce qui est de la modulation des variables, le choix a été fait de tendre, là encore, vers la plus grande simplicité des produits. Le plus grand niveau de détail a été fourni à travers les bases de données, notamment en vue de permettre d'opérer tous les regroupements. Les précautions d'utilisation ont cependant été laissées à la charge des utilisateurs professionnels. Il s'agissait ainsi de lever toutes les ambiguïtés, en étant le plus clair possible dans la mise à disposition.

Les données des cartes, quant à elles, pourront être extraites. Du reste, les bases de données permettront de retrouver les données relatives à un département.

IV. Principaux axes du programme de travail

Jean-Luc HELLER

L'enjeu est aujourd'hui d'engager une discussion sur le programme de travail 2010 de la statistique publique – les commissions thématiques ayant vocation à permettre un échange entre les services producteurs et les utilisateurs de la statistique. La discussion portera sur l'ensemble des programmes de travail soumis par les services producteurs pour 2010, dans le cadre global du moyen terme 2009-2013.

Au sein des organismes producteurs, il convient de distinguer le département de l'action régionale de l'Insee et le département des études et des statistiques locales de la DGCL. La discussion portera également sur les programmes présentés par d'autres organismes et recouvrant une dimension territoriale.

Quatre axes ont été identifiés comme nouveaux dans le programme du département de l'action régionale de l'Insee : l'actualisation des zonages d'étude de la statistique publique, les estimations locales de l'emploi (ESTEL), les extensions régionales d'enquêtes CIS (*Community innovation surveys*) et de nouvelles projections démographiques (jusqu'à l'échelon départemental).

Au sein du programme du département des études et des statistiques locales de la DGCL, trois axes peuvent être soulignés : le souci d'anticiper l'évolution des zonages institutionnels (rationalisation des EPCI, regroupement de certaines collectivités locales, redéfinition des rôles au sein des territoires, etc.), l'importance accordée à la production d'indications financières sur la dépense publique par fonction au niveau local, et l'accent mis sur l'emploi public local (en liaison avec les autres services producteurs, dont le service statistique de la DGAFP).

Au sein des autres programmes soumis à la Commission, trois axes peuvent être mis en évidence, au-delà des opérations statistiques déjà engagées : le recensement agricole, les travaux du SOeS sur les

indicateurs de développement durable, ainsi que des travaux sur le recrutement dans la fonction publique d'État régionalisée.

A ce stade, il convient de noter l'absence de programme soumis par la DGFIP, alors même que la Commission a eu écho d'activités potentiellement intéressantes concernant les mutations foncières. Certaines données pourraient par ailleurs constituer un pendant aux sources relatives à la dépense publique locale.

Dans le cadre du programme à moyen terme, on observe la concrétisation d'opérations déjà programmées telles que la diffusion des résultats du recensement de la population, les estimations locales de l'emploi, les enquêtes portant sur l'innovation et le travail sur les zonages.

Un certain nombre de groupes de travail ont également été constitués. Un rapport vous a été présenté aujourd'hui, de même qu'un point d'étape ; un troisième groupe de travail est en cours de lancement. Les travaux de ces groupes permettront de couvrir plusieurs axes des vœux concernant le moyen terme, à savoir la connaissance des marchés immobiliers et fonciers, les indicateurs sociaux départementaux et la diffusion des résultats du recensement de la population.

Un des avis sur le moyen terme portait également sur les départements et communautés d'Outre-mer. Ceux-ci font aujourd'hui l'objet d'une mention explicite dans un certain nombre de programmes. Les extensions aux DOM COM s'avèrent très présentes au sein des opérations statistiques présentées.

En revanche, il convient de noter que la mise en œuvre du rapport sur la territorialisation des dépenses de l'État n'a fait l'objet d'aucune amorce. Alors que sont abordées les problématiques d'évaluation des politiques publiques, le fait est que le service statistique public n'est pas en capacité d'évaluer les dépenses de l'État au niveau régional pour différentes fonctions (santé, logement, environnement, etc.). La France accuse un certain retard au niveau européen dans ce domaine.

Les souhaits pourraient par ailleurs être précisés concernant la coordination au niveau régional entre le service statistique public, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. Cette question a pour l'heure été abordée au niveau départemental.

Enfin, un avis prospectif sur le moyen terme portait sur les perspectives de trames verte et bleue, ainsi que sur les adaptations envisagées de la production statistique. Ce sujet fait encore l'objet de discussions, en lien notamment avec le projet de loi Grenelle II. 2010 ne devrait pas constituer une phase opérationnelle dans ce domaine.

Bernard MOREL

En ce qui concerne l'actualisation des zonages d'étude, notre intention est d'engager le plus rapidement possible les opérations nécessaires, de façon à pouvoir diffuser les futures données du recensement de la population.

Plusieurs chantiers seront mis en œuvre en parallèle. Il s'agira tout d'abord de procéder à l'actualisation des unités urbaines (sans redéfinition des concepts), avec une échéance fixée à mi-2010. Les aires urbaines et espaces ruraux pourront ensuite être produits à l'horizon fin-2010. Des simulations seront conduites à partir des unités urbaines de 1999 ; les préconisations relatives aux nouvelles tendances de localisation seront prises en compte.

L'idée serait de mettre au point les nouveaux zonages au cours du second semestre 2010, de façon à pouvoir les intégrer à la diffusion des résultats du recensement de la population. En juillet 2011, les résultats du recensement de 2008 pourront ainsi être diffusés avec des zonages actualisés. Pour ce faire, un groupe de travail sera constitué qui associera les principaux partenaires et utilisateurs du recensement de la population (l'INRA, la DIACT, les agences d'urbanisme, etc.). Des ressources du département de l'action régionale seront affectées aux simulations.

A priori, l'actualisation des bassins de vie devrait être conduite ultérieurement.

Olivier MAZEL, DARES

L'actualisation des zones d'emploi incombe à la DARES. La DARES s'est mis en ordre de travail pour entrer dans le calendrier fixé pour 2010.

L'État territorial se reforme aujourd'hui, avec pour stratégie d'opérer un regroupement au sein d'un certain nombre de directions régionales. Dans le secteur travail, emploi et formation professionnelle, la réforme se traduit par une disparition des directions départementales – le niveau régional devenant prépondérant. Dans le champ de l'analyse territoriale, l'importance accordée à la dimension régionale pourrait constituer une réponse à la question des freins liés aux contraintes administratives dans le découpage des zonages d'étude.

Un groupe de travail, piloté par la DARES et comprenant, l'INSEE, la DGEFP, la DGT et la DATAR s'est mis en place. Afin de réaliser une expertise technique de l'usage des zones d'emploi, notamment au travers de simulations à partir des données du recensement. A l'issue de ce premier travail, un premier rapport sera remis proposant des pistes d'actualisation. La décision sera ensuite prise par les ministres concernés d'avancer ou non vers la révision des éléments identifiés. Les préfets de régions seront associés à cette seconde étape, plus politique que technique.

Les travaux du groupe de travail inter-administratif devraient débuter en octobre 2009 et permettre d'aboutir à des conclusions d'ici la fin du premier semestre 2010.

Maxime CHODORGE, Union Sociale pour l'Habitat

Une mise à jour de la typologie "TABARD" est-elle envisagée, à présent que les données du recensement de la population commencent à être publiées ? Celle-ci ne constitue pas un zonage à proprement parler mais permet d'analyser l'espace social français à l'échelle nationale.

Francis VENNAT

Parmi les travaux des SSM ayant trait à la dimension territoriale figure le modèle Solstice, visant à approcher les trajectoires d'insertion et d'emploi-chômage. La nécessité a déjà été soulevée au sein du Cnis de mettre l'accent sur l'étude des trajectoires. Au niveau local, l'étude des trajectoires est techniquement permise par des rapprochements entre différents fichiers utilisés par le Centre d'études de l'emploi. De telles opérations sont-elles prévues ? N'existe-t-il pas un risque de double-emploi avec des projets initiés par ailleurs par l'Insee ?

Odile BOVAR

La répartition des dépenses publiques suscite l'intérêt d'un grand nombre d'acteurs. Cela étant, beaucoup d'entre eux, pensant que l'information est d'ores et déjà disponible, ne se préoccupent pas d'en exprimer la demande. Trois événements programmés d'ici la fin de l'année 2009 illustrent cela. Dans le cadre de chacun d'entre eux, le point de vue de la France sera sollicité.

L'Association européenne des représentants territoriaux de l'État – c'est-à-dire, pour la France, les préfets de régions – organisera une table ronde sur l'information devant être utilisée et disponible pour améliorer le débat entre l'État et les collectivités territoriales. Dans le contexte budgétaire actuel, la question des priorités accordées par les états en matière d'investissement public revêt une importance considérable. En outre, le débat s'articulera autour de l'évaluation des impacts territoriaux de la dépense publique sur le développement économique, en particulier dans le cadre du plan de relance.

Une rencontre internationale sera organisée au mois de novembre, en Corée, sur les stratégies d'investissement dans le cadre de la relance économique.

Dans le contexte de la révision à mi-parcours des fonds structurels (prévue pour 2010), les résultats d'une étude comparée – lancée par la Commission européenne et portant sur dix pays européens – seront présentés à l'OCDE le 30 novembre 2009. Les travaux en cours auront une importance majeure dans la programmation des fonds structurels européens après 2013. La DGFIP a été contactée dans le cadre de l'étude comparée. Or le rapport établi concernant la France pose problème.

Nous avons d'ores et déjà exprimé des besoins à travers le Cnis. Au-delà des rapports, des résultats nous sont aujourd'hui demandés.

Jean-Luc HELLER

Le Centre d'études de l'emploi se trouve placé sous la cotutelle des ministères de l'emploi (DARES) et de l'éducation nationale. S'agissant de la base Solstice, l'articulation entre les différentes commissions thématiques du Cnis pose question. La commission « territoires » doit elle émettre un avis particulier concernant les travaux relatifs aux trajectoires d'insertion au niveau local ?

Olivier MAZEL

Le Centre d'études de l'emploi a développé un outil spécifique baptisé Solstice. Celui-ci a été utilisé en 2005 pour accompagner les travaux du CERC, avant d'être ensuite peaufiné. L'outil continue aujourd'hui à être exploité. Des questions méthodologiques ont été posées. Concernant les trajectoires, il est évident que la DARES est sollicitée au niveau des services déconcentrés.

Francis VENNAT

La question serait de savoir si cet outil répond à la préoccupation du Cnis concernant le développement d'outils de suivi des trajectoires, en particulier dans le domaine emploi-chômage.

Bernard MOREL

Le rôle de la commission demeure de formuler des avis. L'observation des trajectoires semble faire l'objet d'un consensus. La Commission pourrait souhaiter l'approfondissement de l'observation par le service statistique public de l'inscription des trajectoires sur les territoires.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

L'enjeu pour les élus se trouve être de mesurer l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage. Des sommes importantes sont investies dans ce domaine par l'État, le FSE et les collectivités locales. En dehors des grandes statistiques concernant les durées de chômage et les qualifications, les indicateurs relatifs à l'impact des sommes mises en jeu demeurent insuffisants.

Bernard MOREL

A ce jour, la typologie TABARD ne fait l'objet d'aucun projet d'actualisation. Cette typologie permet de caractériser des territoires en fonction des caractéristiques des personnes qui y résident. Sa révision n'aurait toutefois pas la même portée structurante que l'actualisation des zonages d'étude. De fait, la révision des zonages d'étude guidera ensuite toute la restitution des données du recensement de la population. La typologie TABARD se trouve être davantage un zonage d'analyse. Cela étant, d'autres pourraient prendre en charge cette opération, compte tenu de la richesse des informations disponibles.

S'agissant de la DGFIP, il s'avère que des difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail présidé par Yvon Ollivier, en particulier du fait de la mise en place des nouveaux systèmes d'information sur la comptabilité publique (Chorus). Nous pourrions aujourd'hui

reprendre contact avec la DGFIP, en vue notamment de faire face aux échéances évoquées par Odile Bovar.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

La question est sensible sur le plan politique. Il conviendrait néanmoins d'éviter qu'un « brouillard informatique » empêche la mise à disposition de connaissances nécessaires et utiles, y compris aux collectivités.

Jean-Luc HELLER

Je souhaiterais revenir sur le niveau de diffusion standard d'un certain nombre de données. La question se pose également concernant la diffusion au niveau des EPCI. Le choix de retenir systématiquement cet échelon demeure à apprécier. Il s'agirait néanmoins de faire en sorte que la maille des EPCI (au moins les plus importants) soit prise en compte dans le cadre de la diffusion d'un certain nombre de données concernant l'emploi, le chômage, les revenus, etc. De fait, il existe des communautés urbaines ou d'agglomérations plus peuplées que des départements ; de surcroît, certaines s'avèrent interdépartementales.

Philippe CLAIRET

La diffusion d'un équivalent au fichier détail pour les régions a été envisagée pour les très grands EPCI. La complexité des opérations de diffusion et la justesse du calendrier ont cependant conduit à reporter l'examen de cette proposition à l'année 2010, pour une éventuelle restitution à partir des résultats de l'année 2007.

V. Proposition d'avis

Françoise Dussert donne lecture de sept propositions d'avis.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Je note que les projets d'avis ne soulèvent aucune opposition.

Merci à tous. Nos échanges ont été d'une grande intensité et d'une grande qualité. Je souhaite qu'il en soit de même lors de nos prochains rendez-vous.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avant-projet de programme statistique 2010
- Avis moyen terme 2009-2013 et avis 2009 - première année d'exécution
- Mandat du groupe de travail du Cnis sur la diffusion du recensement de la population